

PARTICULIERS



TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES & OPERATIONS AU 1^{ER} MAI 2017

Tarifs applicables dans les agences
de l'ex Banque Populaire Loire et Lyonnais*

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

*Voir liste page 2

L'harmonisation totale des tarifs sera effective le 13/11/2017

RHONE

Beaujeu	Lyon Place Ronde
Belleville	Lyon Point du Jour
Brignais	Lyon Préfecture
Bron Roosevelt	Lyon Saint Pothin
Caluire	Lyon Terreaux
Chaponost	Lyon Vaise
Communay	Lyon Victor Hugo
Condrieu	Lyon Vieux Lyon
Corbas	Meyzieu
Craponne	Mornant
Dardilly	Neuville sur Saône
Décines	Oullins
Ecully	Pierre Bénite
Fontaines sur Saône	Saint Cyr au Mont d'Or
Genas	Saint Didier au Mont d'Or
Givors	Saint Fons
L'Arbresle	Saint Genis Laval
Lyon Bachut	Saint Martin en Haut
Lyon Bellecour	Saint Priest
Lyon Brotteaux	Tarare
Lyon Charlemagne	Tassin la demi lune
Lyon Cordeliers	Trévoux
Lyon Croix Rousse	Venissieux
Lyon Gerland	Villefranche Nord
Lyon Gros Caillou	Villefranche Promenoir
Lyon Guillotière	Villeurbanne Charpennes
Lyon Kleber	Villeurbanne Cusset
Lyon Maisons Neuves	Villeurbanne Gratte Ciel
Lyon Monplaisir	Villeurbanne République
Lyon Montchat	
Lyon Part Dieu	

LOIRE

Andrézieux Bouthéon	Saint Etienne Carnot
Feurs	Saint Etienne Fourneyron
Firminy	Saint Etienne Hôtel de Ville
La Talaudière	Saint Etienne Jacquard
Montbrison	Saint Etienne La Terrasse
Montrond les Bains	Saint Etienne Le Rond Point
Rive de Gier	Saint Etienne Montplaisir
Roche La Molière	Saint Etienne Saint Louis
Saint Chamond	Saint Rambert
Saint Etienne Bellevue	Veauche
Saint Etienne Bergson	Villars
Saint Etienne Bizillon	

ISERE

Bourgoin Gambetta
Bourgoin St Michel
Estrablin
La Tour du Pin
La Verpillière
Péage de Roussillon
Pont de Cheruy
Saint Maurice l'Exil
Salaise sur Sanne
Vienne

AIN

Montluel
Reyrieux

ARDECHE

Annonay

E-Agence

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

4

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 5 • Ouverture, transformation, clôture
- 6 • Relevés de compte
- 6 • Tenue de compte
- 7 • Services en agence

5

BANQUE À DISTANCE

- 8 • Par Internet
- 8 • Par téléphone
- 8 • Par automate

8

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 9 • Cartes
- 10 • Les services liés à la carte bancaire
- 11 • Virement SEPA
- 11 • Prélèvement SEPA / TIP SEPA
- 11 • Chèques

9

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- 12 • Affinéa, la convention personnalisée
- 13 • Anciennes conventions
- 13 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

12

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 14 • Commission d'intervention
- 14 • Opérations particulières
- 14 • Incidents de paiement

14

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 15 • Autorisation de découvert
- 15 • Crédits à la consommation
- 16 • Crédits immobiliers et autres prestations

15

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- 17 • Epargne bancaire
- 17 • Placements financiers

17

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

20

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

22

LES JEUNES

23

RÉSOLUDRE UN LITIGE

25

La liste détaillée des tarifs est disponible sur demande dans votre agence

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) (Cyberplus Budget⁽¹⁾⁽²⁾) Soit pour information 0 euro par an	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS via Cyberplus – abonnement au service – 4 premières alertes par mois – au-delà de la 4 ^{ème} alerte	Gratuit Gratuit 0,30 €/alerte reçue
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic ou Eurocard Mastercard)	41,00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic ou Eurocard Mastercard)	46,00 €/an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	31,00 €/an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) – par retrait (à partir du 7 ^{ème} retrait par mois)	Gratuit 0,80 €/retrait
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) – en agence – par internet	4,50 €/opération Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement – frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention – par opération, avec un plafond de 80 € par mois	8,00 €
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement – (Securiplus)	27,60 €/an
Frais de tenue de compte Soit pour information 18€ par an	1,50 €/mois

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.



Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Aide au changement de domiciliations bancaires (offre Facili'Pop) Gratuit

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois Gratuit

Clôture de compte :
– comptes de dépôt Gratuit
– comptes épargne (PEL, CEL...) Gratuit

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement :
– comptes épargne (PEL, CEL, PEP...) 100,00 €/produit
– comptes titres ordinaires ou PEA (valeurs françaises) 16,00 €/ligne
– mini 120,00 €
– transfert de titres valeurs étrangères 75,25 €/ligne

Désolidarisation de compte joint Gratuit

Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants : Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20 € par mois (5 opérations).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Relevés de compte

Relevé

– Relevé de compte électronique mensuel	Gratuit
– Relevé de compte papier mensuel	Gratuit
– Relevé (papier et électronique)	
– mensuel	Gratuit
– par quinzaine	2,00 €/mois
– décadaire	3,00 €/mois
– hebdomadaire	7,20 €/mois
– journalier	16,70 €/mois
– Relevé de compte mensuel électronique (payant si supplémentaire au relevé mensuel papier)	1,50 €/mois
– Turbo Mail	
- abonné Cyberplus	1,50 €/mois
- non abonné Cyberplus	3,00 €/mois
– Carnet de bord	7,40 €/an

Edition de relevé de compte sur un automate

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes* Gratuit



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Les dates de valeur

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes* n'applique pas de date de valeur sur vos opérations, à l'exception des remises de chèques tirés sur autres banques J+1 ouvré**

Tenue de compte

Frais de tenue de compte  1,50 €/mois

Frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte Gratuit pour les détenteurs d'une offre groupée de services (page 12 et 13), les jeunes de moins de 25 ans, ACEF et CASDEN, les détenteurs de droit au compte et OCF (Offre Clientèle Fragile)

Frais de tenue de compte de dépôt inactif

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) 30,00€ par an*** dans la limite du solde créateur du compte

* Pour les agences de l'ex BP2L (voir la liste page 2)

** J= Jour de remise. Les opérations de paiement sont réputées avoir été reçues le jour suivant après 15h00 pour les chèques remis et 13h00 pour les autres ordres (12h00 lorsqu'ils nécessitent une opération de change)

*** Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (en euros)	Gratuit
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	18,40 €
Frais de recherche de document et copie de chèque* (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L133-1 du Code Monétaire et Financier)	
- simple	Gratuit
- spécifique	Nous consulter
Frais de location de coffre-fort	
Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.	
- mini	64,92 €/an
- maxi	306,00 €/an

Transmission du patrimoine

– Ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire	
- avoirs jusqu'à 3 000 €	66,00 €/dossier
- avoirs de 3 001 € à 15 000 €	145,00 €/dossier
- avoirs de 15 001 € à 40 000 €	315,00 €/dossier
- avoirs supérieurs à 40 001 € (maxi 650,00€ + frais réels en cas de succession vacante)	0,8% des avoirs au jour du décès

* Ces frais apparaîtront sous le libellé « Frais de recherche »

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Gratuit

Cyberplus Budget ⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) 2,00€/mois

Cyberplus Gestion ⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne Gratuit puis 10,00€/pass
- Le premier Pass

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)
- 4 premières alertes Gratuit
- au-delà de la 4^{ème} alerte par mois 0,30 €/alerte reçue
avec un plafond de 4€ par mois soit 13 SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus) Gratuit

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement 0,90€/image

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel) 0,30€/envoi

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) ⁽²⁾

- composez le **0 892 898 899** Service 0,40€/min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) SMS+⁽²⁾ 0,35 €/message

- composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **Moviplus** ⁽²⁾ (abonnement mensuel, 2 choix possibles)
- Moviplus quotidien 3,20€/mois
- Moviplus hebdomadaire 1,50€/mois

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

8 (1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(x) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Une réduction de 50% est accordée dès la 2^{ème} carte de même type sur le même compte

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er}, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait

- cotisation carte Point Argent (plus commercialisée) Nous consulter

Carte à autorisation systématique

- cotisation carte Visa Electron ou Visa Electron NRJ 31,00 €/an

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants ⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- carte Budj' Visa (réservée aux 12-17 ans) 31,00 €/an

Carte de paiement

- cotisation carte Visa Internationale ou Visa Internationale NRJ
- à débit immédiat 41,00 €/an
- à débit différé 46,00 €/an

- cotisation carte Eurocard Mastercard
- à débit immédiat 41,00 €/an
- à débit différé 46,00 €/an

- cotisation carte Foot Mastercard (plus commercialisée)
- à débit immédiat 41,00 €/an
- à débit différé 46,00 €/an

- cotisation carte Visa Premier
- à débit immédiat ou différé 125,00 €/an

- cotisation carte Visa Platinum
- à débit immédiat ou différé 199,00 €/an

- cotisation carte Visa Infinite (débit différé) 300,00 €/an
- E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) 12,00 €/an

Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

- cotisation carte Visa Classic FACELIA
- à débit immédiat 41,00 €/an
- à débit différé 46,00 €/an

- cotisation carte Visa Premier FACELIA
- à débit immédiat ou différé 125,00 €/an

- cotisation carte Visa Platinum FACELIA
- à débit immédiat ou différé 199,00 €/an

- carte Créodis (plus commercialisée) Nous consulter

⁽¹⁾ Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.	
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,00 €/an
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,00 €/an
– personnalisation de votre carte bancaire NRJ avec accès privilégié au portail web www.nrjbanquepop.fr - Service éligible sur les cartes Visa Budj, Visa Electron, Visa Classic à débit immédiat ou différé	Gratuit

Réédition du code confidentiel de la carte	7,90 €
--	--------

Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte	20,00 €
---	---------

Refabrication de cartes

– Refabrication en mode normal	Gratuit
– Refabrication en mode urgent	Gratuit

Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
--	---------

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euros	Gratuit
--	---------

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	Gratuit
– à compter du 7 ^{ème} retrait dans le mois (au delà de 10 retraits/mois/carte, si vous avez moins de 18 ans ou si vous disposez de l'offre confort et retraits illimités gratuits avec la Visa Premier Facelia et Visa Platinum Facelia souscrites dans la convention Affinéa)	0,80 €/retrait

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) ⁽¹⁾	2,75% du montant +3,65 €/retrait
---	-------------------------------------

Frais par retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque ⁽¹⁾	2,75% du montant +5,35 €/opération
---	---------------------------------------

Paiement par carte en euros dans la zone Euro	Gratuit
---	---------

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en devises ⁽¹⁾ (autre que l'euro)	2,75% du montant/ paiement
--	-------------------------------

Offre Mobilité Internationale 	20,00 €/mois
---	--------------

⁽¹⁾ Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

Virement SEPA

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾ (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 22)

Réception d'un virement SEPA	
– occasionnel ou permanent	Gratuit

Frais par virement occasionnel	
– émis vers un compte d'un autre établissement	4,50 €
– au guichet de votre banque	Gratuit
– par Internet	Gratuit

Frais par virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
– frais de mise en place	Gratuit
– par internet	Gratuit
– au guichet de votre banque	1,00€

Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	
– dans les délais légaux de révocation	Gratuit

Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	24,85€
---	--------

Prélèvement SEPA / TIPSEPA*

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– autre	Gratuit

Frais d'un paiement par prélèvement	
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– autre	Gratuit

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
---	---------

Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
---	---------

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit
---	---------

Chèques

Remise de chèque(s)	Gratuit
---------------------	---------

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
---	---------

Paiement d'un chèque	Gratuit
----------------------	---------

Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
--	---------

Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– en envoi simple 	
– chéquier 40 formules	3,30 €/envoi
– chéquier 60 formules	4,35 €/envoi

Gratuit pour les détenteurs d'une offre groupée de services (p.12), les jeunes de moins de 25 ans, les ACEF et CASDEN

– en envoi en recommandé	3,00 € + frais postaux
--------------------------	---------------------------

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	
– mise en place	8,00€
– frais semestriels au-delà des 6 premiers mois	8,00€

Frais d'émission d'un chèque de banque	10,00€
--	--------

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾

(1) Voir détail zone EEE et SEPA p.26

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services
AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et
bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Les produits et services inclus d'office	Débit immédiat	Débit différé
Une carte au choix		
- Visa Electron (p. 9)	2,58 €/mois	NC
- Visa Internationale Classic ou Facelia (p. 9)	3,42 €/mois	3,83 €/mois
- Visa Premier ou Premier Facelia (p. 9)	10,42 €/mois	10,42 €/mois
- Visa Platinum ou Platinum Facelia (p. 9)	16,58 €/mois	16,58 €/mois
- Visa Infinite (p. 9)		25,00 €/mois

et l'assurance des moyens de paiement		
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 20)		2,30 €/mois



Les produits et services optionnels		
- Gestion des comptes par Internet avec Cyberplus Gestion (p. 8)		2,00 €/mois
- Offre Confort (p. 21)		3,00 €/mois
- Fructi Facilités (p. 21)		1,83 €/mois
- Fructi Budget (p. 21)		Nous consulter



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 3 produits ou services	>	5% de remise
- 4 produits ou services	>	15% de remise
- 5 produits ou services	>	20% de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Moviplus quotidien (p. 8)		3,20 €/mois
- Moviplus hebdomadaire (p. 8)		1,50 €/mois
- Dédicace (p. 21)		Nous consulter

Les avantages complémentaires

Produits offerts

- Cyberplus Budget (p. 8)
- BP Info (p. 21)
- Crescendo (p. 17)

Réduction supplémentaire sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

> Clients de plus de 28 ans

5% de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple

10% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients entrepreneurs individuels équipés d'une convention Fréquence Pro

> Produits à personnaliser selon vos besoins

- une autorisation de découvert (p. 15)
- un ou plusieurs comptes d'épargne monétaire

Offre Fidélité pour les clients équipés d'une convention AFFINEA

Assurance Privilège (p. 21)	Tarif standard 62,50€/an	Tarif Fidélité 38,40€/an
Offre Mobilité Internationale (p. 10)	Tarif Standard 20€/mois	Tarif Fidélité 10€/mois

Anciennes conventions*

Convention	Carte Visa Electron	Carte Bancaire Internationale (débit immédiat)	Carte Bancaire Internationale (débit différé)	Carte Visa Premier**
Convention Equipage Préface	6,83€/mois	7,48€/mois	7,61€/mois	12,84€/mois
Convention Equipage Privilège	9,96€/mois	15,22€/mois	19,48€/mois	26,47€/mois
Convention Equipage Prestige		15,22€/mois	19,47€/mois	26,46€/mois

* Produits dont la commercialisation est arrêtée, pour plus d'informations, consultez votre agence Banque Populaire

** Carte bancaire internationale à débit immédiat ou différé

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements.

- OCF 3,00 €/mois

soit pour information 36,00 €/an

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt ; 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron ; Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence; 4 virements mensuels SEPA dont au moins 1 virement permanent ; Des paiements par prélèvements SEPA illimités ; 2 chèques de banque par mois ; Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Budget) ; 1 système d'alertes sur le niveau du solde du compte (Moviplus) ; la fourniture de relevés d'identité bancaire ; 1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

- commission d'intervention par opération 4,00 €
plafond mensuel 20,00 €

- frais de rejet de prélèvement, de virement, de TIP SEPA
- si montant de l'opération inférieur à 20 € montant de l'opération plafonné à 6€
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 €⁽¹⁾
plafond mensuel 30,00 €

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80 € par mois 8,00 €
La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION.

Opérations particulières

Frais par avis tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire
– à la mise en place et à la main levée 93,40 €

Frais pour opposition administrative (Max : 10% du montant de l'opposition) 186,80 €

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50 € (par chèque) 22,00 €⁽¹⁾
– supérieur à 50 € (par chèque) 42,00 €⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS CHEQUE REJETÉ)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 14,00€

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire (par chèque) 37,85 €

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾

– inférieur à 20 € Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 € 12,00 €⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un télévirement pour défaut de provision⁽²⁾

– inférieur à 20 € Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 € 12,00 €⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYÉ)

Frais par déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 47,00€

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE Gratuit

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.
– découvert journalier moyen inférieur à 400€ minimum 9,00 €/trimestre
Montant minimum forfaitaire trimestriel⁽¹⁾

Autorisation de découvert de compte convenue

– frais de mise en place et de gestion (par an) Gratuit
– intérêts débiteurs
– découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400€
Taux débiteur annuel révisable TBB+10⁽²⁾ 17,90%

Le découvert journalier correspond à la somme des découverts de la période entre 2 arrêts de compte, divisé par le nombre de jours de découvert.

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,90%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 19,60%.

Autorisation de découvert de compte non convenue

Intérêts débiteurs :

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur l'encours moyen débiteur excédant le montant autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de 2 points.

Taux plafond fixé par la Banque de France⁽⁴⁾ dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable

Le TAEG⁽³⁾ est indiqué sur les relevés de compte.

Crédits à la consommation⁽⁵⁾

Prêt à la consommation (prêt automobile, travaux, trésorerie)

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00%
– minimum 75,00 €/dossier
– maximum 350,00 €/dossier

Crédit renouvelable Créodis (plus commercialisé)

– frais de dossier Gratuit

Cautions bancaires

– frais d'acte
– préétabli 35,00 €/acte
– spécifique Nous consulter
– commission d'engagement Nous consulter

(1) Hors TAEG selon l'article R313-4 du Code de la Consommation

(2) Taux de Base Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (pour les agences de l'ex BP2L, voir la liste page 2) : 7,90% en vigueur au 01/01/2017. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe de l'article R313-1 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique « découverts », toute variation étant immédiatement applicable.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers

Frais de dossier Prêt Épargne Logement	Gratuit
Frais de dossier Prêt à Taux Zéro	Gratuit
Autres prêts immobiliers	
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00% du montant
– minimum	350,00 €/dossier
– maximum	900,00 €/dossier
– taux	Nous consulter
Frais de retard de paiement d'une échéance de prêt	Taux du prêt + 3 points

Autres prestations

Assurances sur prêts immobiliers amortissables

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.

Âge de l'assuré	Décès, perte totale et irréversible d'autonomie	Décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail
jusqu'à 35 ans	0,196%	0,282%
36 à 45 ans	0,282%	0,396%
46 à 55 ans	0,337%	0,432%
au delà de 55 ans	0,49%	0,552%

Montants ci-dessus non contractuels et donnés à titre indicatif.

Assurances sur prêts à la consommation amortissables Nous consulter

Les garanties ⁽¹⁾

– frais de gage sur véhicule	15,00 €
– frais sur gage sur autre bien mobilier	40,00 €
– nantissement de comptes ou de créances	40,00 €
– délégation produits d'assurance vie capitalisation	40,00 €
– gage de compte d'instruments financiers (si détenus dans un autre établissement)	40,00 €
– mainlevée de garantie	92,80 €/acte notarié
(hors frais et honoraires du notaire)	39,05 €/acte sous seing privé

Autres prestations

– duplicata du tableau d'amortissement	16,90 €/duplicata
– duplicata du contrat de prêt	45,00€
– frais d'avenant désolidarisation, remboursement anticipé partiel, modification de garantie	341,00 €/avenant
– frais d'avenant pour autres motifs	Nous consulter
– modification du contrat sans rédaction d'avenant	45,00 €
(changement de compte de prélèvement ou de dates de prélèvement)	
– décompte pour remboursement anticipé	Gratuit
– attestations diverses	16,90 €

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

⁽¹⁾ Les tarifs indiqués dans cette rubrique rémunèrent le travail de la Banque. S'ajoutent éventuellement les frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires et contractuelles.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire



Épargne monétaire et contractuelle

Convention patrimoniale

Nous consulter
600,00€/convention

Crescendo (abonnement annuel)

18,00 €

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Placements financiers

Droits de garde annuels (établis sur la valorisation du portefeuille au 31/12)

	Commission Forfait par ligne*	Commission sur la valeur boursière du portefeuille*
Partis sociales	GRATUIT	GRATUIT
Valeurs françaises	4,62€	0,30% de 0 à 50 000€
Valeurs étrangères	12,34€	0,25% de 50 001€ à 150 000€ 0,12% au delà de 150 001€

* Hors valeurs du Groupe BP

Minimum de droits de garde par portefeuille 27,08 €/an

Droits de garde trimestriels (réservés aux comptes titres adhérent au service Linebourse et établis sur la valorisation du portefeuille à chaque fin de trimestre)

– commission proportionnelle appliquée sur la valeur du portefeuille (hors valeurs du groupe BP) 0,054%

– minimum 22,72 €/trimestre

– maximum 227,24 €/trimestre

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par la banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...)

Frais de tenue de compte inactif non réglementé⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) 30,00€/an

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) Application des droits de garde⁽²⁾

⁽¹⁾ Les comptes d'épargne non réglementés concernés : compte sur livret, livret sociétaire, premier livret, livret ACEF, livret 100% région

⁽²⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Opérations diverses

– attribution de titres à l'appui de droits ou bons, opérations sur titres (OPE, OPA, PDA)-valeurs françaises et étrangères	14,05 €
– transfert de titres valeurs françaises	16,00 €/ligne
– mini	120,00 €
– transfert de titres de valeurs étrangères	75,25 €/ligne
– paiement de coupons valeurs françaises	Gratuit
– paiement de coupons valeurs étrangères	6% du montant
– mini	2,00 €
– frais d'information PEA ⁽¹⁾	18,34 €/an
– duplicata IFU, attestation fiscale	16,81 €
– Hisséo : alimentation automatique sur PEA	Gratuit
– titres nominatifs (commission fixe complémentaire)	51,00 €
– inscription de titres non cotés sur PEA	100,00 €/dossier
– achat ou vente de droits ou bons - valeurs françaises	1,30%
– mini	9,00 €

Les transactions sur l'or

– achat et vente d'or*	1,5% du montant
– mini (plus taxe fiscale de 10,5% à la vente)	30,00 €
– taux en vigueur depuis le 01/01/2014	
– mise sous sac scellé	8,00 €/sac
(max de 100 pièces par sac, frais de retour des pièces au coût réel)	
– document d'authentification (plus coût réglé à l'intermédiaire)	92,00 €

* s'applique sur chaque opération, un ordre par catégorie de pièce et par bénéficiaire

Ordre de Bourse Euronext Paris

Par téléphone (via le 0 826 088 899)*	Commission proportionnelle	Minimum de perception
jusqu'à 10 000€	1,30%	14,00 €
au-delà de 10 000€	1,10%	-

Par Internet (service Linebourse)	Commission proportionnelle	Minimum de perception
jusqu'à 1 500€	-	9,00 €
de 1 501€ à 10 000€	0,55%	-
de 10 001€ à 40 000€	0,50%	-
au-delà de 40 001€	0,45%	-

Commission proportionnelle au montant de l'opération (cumulatif par tranche)
+ 51 € si titres nominatifs

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

– commission proportionnelle mensuelle appliquée sur le montant de l'opération au prorata du nombre de jours d'utilisation dans le mois :	
– par téléphone *	1,00%
– par Internet (service Linebourse)	0,598%

⁽¹⁾ gratuit pour les PEA ne contenant que des parts sociales Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. Pour les agences de l'ex BP2L (voir la liste page 2)

***0 826 088 899** Service 0,15€/min + prix appel

Commission de report

	Commission proportionnelle	Commission fixe	Minimum de perception
par téléphone*	0,30%	8,50 €	8,00 €
par internet (service Linebourse)	0,179%	-	-

Commission proportionnelle appliquée au montant de l'ordre

Valeurs étrangères (hors Euronext Paris)

Uniquement par téléphone*	Commission proportionnelle	Commission fixe	Courtage Broker
jusqu'à 10 000€	1,30%	51,00 €	variable suivant la place de cotation
au delà de 10 001€	1,10%	-	variable suivant la place de cotation

Commission proportionnelle appliquée au montant de l'achat ou de la vente

SICAV et FCP

Souscription d'actions de SICAV et de parts de FCP émises par le Groupe Banque Populaire : les cours de souscription sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée. Ces droits d'entrée figurent sur la notice d'information remise au souscripteur.
Souscription d'OPCVM hors Groupe

38,00 €/souscription

Gérer votre patrimoine financier

- relevé ISF 28,60€/an
- relevé patrimonial trimestriel 60,00€/an
- bilan patrimonial 400,00€/an

***0 826 088 899** Service 0,15€/min + prix appel

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus Sécuriplus co-titulaire

27,60 €/an
13,80 €/an

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable.⁽¹⁾

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Option 1 : décès ou incapacité permanente > 5% (formule individuelle) Consulter votre conseiller
Option 1 : décès ou incapacité permanente > 5% (formule familiale)
Option 2 : décès ou incapacité permanente > 30% (formule individuelle)
Option 2 : décès ou incapacité permanente > 30% (formule familiale)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...) ⁽¹⁾

Autonomie (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.⁽¹⁾ Consulter votre conseiller

Assur BP Santé

Consulter votre conseiller

Protection Juridique Autonome

Consulter votre conseiller

Protéger vos enfants

Assur – BP Enfant

Consulter votre conseiller

Assur – BP Horizon

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...) ⁽¹⁾ Consulter votre conseiller

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille*

Consulter votre conseiller

Tissés

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux.⁽¹⁾ Consulter votre conseiller

Fructi-Budget

Ce contrat d'assurance verse, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.⁽¹⁾ Consulter votre conseiller

Fructi Facilités

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.⁽¹⁾ Consulter votre conseiller

Assurance Privilège* (produit plus commercialisé)

Assurance Prestige* (produit plus commercialisé)  Consulter votre conseiller

Ces contrats d'assurance versent à l'assuré ou à ses ayants droits en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive par accident, un capital pouvant atteindre 46 500€ pour Privilège et 48 000€ pour Prestige.

Assurer vos biens

Assur BP – Auto

Consulter votre conseiller

Assur BP – Habitat

Consulter votre conseiller

Tranquil'Habitat

Consulter votre conseiller

Assurer votre épargne

Dédicace

En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire.⁽¹⁾⁽²⁾ Consulter votre conseiller

Autres produits et services

BP Infos : information pratique, juridique ou technique

5,84€/an

Offre Confort : permet au titulaire de bénéficiaire

d'avantages tarifaires sur certains frais. 3,00 €/mois

Pour plus de détails, nous consulter

Aide aux déclarations fiscales

Consulter votre conseiller

Securi High Tech : permet d'assurer la plupart de vos appareils high-tech nomades et ceux de votre famille.

- Offre Solo

36,00€/an

- Offre Famille

48,00€/an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

* Une réduction est accordée sur la deuxième assurance du conjoint.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles et la législation en vigueur.

⁽²⁾ Pour un montant de capital ne pouvant pas être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000€ quel que soit le nombre de contrat.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les opérations de change manuel

- délivrance et reprise de chèques de voyage en devises 1,50% du montant de l'opération
4,70€
- mini
- achat et vente de billets en devises Cours de change
- frais par virement appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction, il est affiché dans toutes nos agences. BP AURA*

Les virements SEPA

(virement en euros, au sein de l'EEE⁽¹⁾ ainsi qu'en Suisse et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire)

- frais par virement émis en agence 4,50€
- frais par virement émis via Cyberplus Gratuit
- frais par virement reçu Gratuit

Les virement internationaux⁽²⁾

(virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA⁽³⁾)

- frais sur virement émis 1‰ du montant
- mini 20,00€ maxi 154,00€
- frais sur virement reçu 1‰ du montant
- mini 13,60€ maxi 68,00€

Les chèques⁽²⁾

- frais d'émission d'un chèque tiré sur une banque étrangère 1‰ du montant
- mini 20,00€ maxi 154,00€+ frais forfaitaires 10,00€
- frais de règlement d'un chèque émis en faveur d'un non résident 1,5‰ du montant
- mini 20,00€ maxi 86,00€
- frais d'encaissement d'un chèque tiré sur l'étranger 1‰ du montant
- mini 16,60€ maxi 70,00€

La commission de change

- Les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de : 0,6‰ du montant
- mini 13,30€ maxi 80,00€

Le taux de change de référence appliqué par notre banque varie en fonction du cours d'achat ou de vente des devises au jour le jour. Il est régulièrement disponible à 15h auprès de notre département International et de toutes nos agences

Les services liés à la carte

- Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE)⁽¹⁾ Gratuit

(1) EEE voir détails des pays p.26

(2) S'ajoutent le cas échéant, les frais de transmission (frais swift) ainsi que les commissions et frais éventuellement réclamés par les correspondants étrangers

(3) Voir détail zone SEPA p.26

* Pour les agences de l'ex BP2L (voir la liste page 2)

LES JEUNES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Convention Budj 12-17 ans

1,00 €/mois*

Affinea Jeunes 16-24 ans

(voir le fonctionnement de la convention Affinea p 12)

- avec une carte Visa Electron NRJ Banque Pop ou une carte Visa Classic NRJ Banque Pop (débit immédiat) 1,00 €/mois**
- + Sécuriplus (p 20)
- + Cyberplus Budget (p 8)
- + Offre confort (p 21)

- hors cartes Electron NRJ ou Visa Classic NRJ
- 3 produits ou services - 60%
- 4 produits ou services - 60%
- 5 produits ou services - 60%

Affinea 25-28 ans

(voir le fonctionnement de la convention Affinea p 12)

- 3 produits ou services - 30%
- 4 produits ou services - 30%
- 5 produits ou services - 30%

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Moviplus quotidien (p 8) 3,20 €/mois
- Moviplus hebdomadaire (p 8) 1,50 €/mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts

- BP Info(p 21)
- Crescendo (p 17)

Produits à personnaliser selon vos besoins

- une autorisation de découvert (p.15)
- un ou plusieurs comptes d'épargne monétaire

Offre fidélité pour les clients équipés d'une convention AFFINEA

Assurance Privilège (p.21)	Tarif standard : 62,50 €/an	Tarif fidélité : 38,40 €/an
Offre Mobilité Internationale (p.10)	Tarif standard 20,00 €/mois	Tarif fidélité 1,00 €/mois pour les 16-24 ans 3,00 €/mois pour les 25-28 ans

* Convention souscrite à partir du 1^{er} mai 2015.

La cotisation à 1€ sera obtenue par une extourne le mois suivant.

** Convention souscrite à partir du 1^{er} janvier 2016.

La cotisation à 1€ sera obtenue par une extourne le mois suivant. Sous réserve de détenir un livret d'épargne monétaire avec un solde minimum de 50€ à la souscription de la convention.

RÉSOLVRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Anciennes conventions*

Convention Equipage Horizon (moins de 29 ans)	
– avec Carte Visa Electron	2,79€/mois
– avec Carte Bancaire Internationale à débit immédiat	3,19€/mois
– avec Carte Bancaire Internationale à débit différé	3,41€/mois
– avec Carte Visa Premier	8,21€/mois

Choix du visuel de la carte

– Visuel Cartego	
Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.	10,00€/visuel/an
– Visuel NRJ	Gratuit

Offre Mobilité Internationale 18-28 ans (hors convention)

Pour plus de détails, nous consulter - 50% ⁽¹⁾

Compte de dépôt

– Frais de tenue de compte (pour les moins de 25 ans)	Gratuit
– Cyberplus Budget	Gratuit

Placements financiers 18-25 ans

Droit de garde trimestriels (réservés aux comptes titres adhérent au service LineBourse et établis sur la valorisation du portefeuille à chaque fin de trimestre)	
– commission proportionnelle appliquée sur la valeur du portefeuille (hors valeurs du groupe BP)	0,054%
– minimum appliqué	- 50% ⁽¹⁾

Les crédits

– Prêt « Je m'installe »	} Frais de dossier gratuits
– Prêt Ordinateur Portable à 1€/jour	
– Prêt Permis à 1€ par jour	
– Prêt Etudiant	
– Avance 1 ^{er} salaire	

Offre Etudiants

Nous consulter

Offre Apprentis

Nous consulter

Prévoyance - IARD

– Assur BP Enfant Consulter votre conseiller
– Assur BP Horizon Consulter votre conseiller

⁽¹⁾ Remise applicable sur le tarif standard page 10 et 17 et hors Affinéa

* Produits dont la commercialisation est arrêtée, pour plus d'informations, consultez votre agence Banque Populaire

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir:

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
- En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Réclamations

par courrier :

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES
Service Réclamations
4 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

par téléphone : 04 78 95 57 20 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

- En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Réclamations, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
4 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque (www.bpaura.banquepopulaire.fr).

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

Depuis la France, au : 04 78 95 55 58 (appel non surtaxé, hors surcoût selon opérateur)
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00 et le samedi de 8h30 à 13h30

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus

(www.bpaura.banquepopulaire.fr)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ par envoi + coût d'un SMS)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : **0 892 898 899** Service 0.40€/min + prix appel

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

4 boulevard Eugène Deruelle

69003 LYON

Entreprise inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements

en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique,

Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables Facelia sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NATIXIS FINANCEMENT, SA au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393.
Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie

SA au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie

SA au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance

SA au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCE Vie

SA au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,

SA avec conseil d'administration,

au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances

SA au capital de 61 996 212 euros.

Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,

immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et ASSUR-BP Auto sont des contrats assurés par :

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

401 380 472 RCS NIORT

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

